

M & Mme JP THIVAT
6, rue du Moulin de Salles.
03140 SAINT GERMAIN DE SALLES ;

St Germain de Salles, le 21 septembre 2018

Hôtel de Ville – Service urbanisme – PLU,
Avenue de la République
06210 _ MANDELIEU _ LA NAPOULE

MAIRIE MANDELIEU LA NAPOULE	
Reçu le	24 SEP. 2018 24/9
N°	201808050 279

Recommandé avec AR.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), comprenant, entre autres, le Domaine de Bellevue nous voulons vous faire part de nos inquiétudes et nos oppositions.

Depuis quelques années, les événements climatiques sont devenus excessifs et nous avons subi plusieurs orages qui ont entraîné des inondations et des éboulements de terrain à l'aplomb d'Orion, à proximité de plusieurs appartements, pouvant entraîner une déstabilisation de l'ensemble. Nous avons dû renforcer la paroi rocheuse au-dessus de la route à plusieurs endroits. Les sols ne paraissent pas assez solides pour supporter l'ensemble des constructions du domaine. C'est aussi pour cela d'ailleurs que nous nous opposons à la construction, envisagée par le promoteur, des trois lots restants.

Les inondations ont montré que les évacuations d'eaux de pluie ne sont pas suffisantes en regard des surfaces construites ou goudronnées. Un bassin de rétention a bien été installé en bas du domaine, mais la dernière inondation a montré qu'il était sous dimensionné. Les bâtiments à l'entrée du domaine en ont souffert une fois de plus. Il est clair à nos yeux, qu'actuellement, les installations de stockage et évacuation d'eau ne sont pas suffisantes et que le domaine ne peut recevoir de nouveaux bâtiments. De plus, après la crue de 2015, une étude hydrogéologique montre que la sécurité des biens et des personnes n'est plus assurée. Un problème de responsabilité se posera.

Les équipements annexes (route, parc de stationnement, centre de loisirs, etc...) ne sont pas en capacité de recevoir un accroissement de population.

Nous avons acquis notre appartement dans un ensemble résidentiel de bon niveau. La construction de logements sociaux va entraîner une baisse importante de la valeur immobilière. Nous nous réservons la possibilité de chercher les responsabilités de cette perte financière auprès de ceux qui ont modifié la nature initiale de notre résidence.

Enfin, sur le plan environnemental, si important aujourd'hui, le patrimoine paysager et forestier exceptionnel est mis en danger et, probablement, condamné. La colline de Bellevue nous semble actuellement être très suffisamment urbanisée pour garder son caractère résidentiel.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons, avec vigueur au projet de constructions nouvelles au Domaine de Bellevue.

Veillez recevoir, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de nos considérations distinguées.

